

RÈGLEMENT 386-2024-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 386-2024 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT les dispositions spécifiques du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition des taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le Règlement 386-2024 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'ajuster le taux particulier applicable à la catégorie des immeubles industriels conformément à la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par [redacted]
appuyé par [redacted]

ET RÉSOLU d'adopter le règlement suivant :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2.4 du Règlement 386-2024 est remplacé par le suivant :

« 2.4 TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Le taux particulier de la taxe générale foncière de la catégorie des immeubles industriels est fixé à la somme de 1,53\$ par cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés aux dits fonds définis à la Loi. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Danielle Coupal
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Mario Tremblay
Le Maire

Avis de motion : 9 juillet 2026
Dépôt du projet de règlement : 9 juillet 2026
Adoption du règlement : 27 août 2026
Entrée en vigueur : XX août 2026